

**ARRÊTÉ 2025-555 du 1<sup>er</sup> décembre 2025  
RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE EN MASTER  
MENTION PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT**

**Le Président d'Université Paris Cité,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu les statuts d'Université Paris Cité ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 : Composition des commissions pédagogiques pour l'admission en Master**

La composition des commissions pédagogiques d'admission en master, MENTION PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT pour l'année universitaire 2025-2026 sont précisés dans les tableaux en annexe du présent arrêté.

**Article 2 : Année universitaire**

La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2025-2026.

**Article 3 : Exécution de l'arrêté**

Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Par délégation du Président de l'université

 **Sociétés et Humanités**  
Université Paris Cité

---

Le Doyen de la Faculté Sociétés et Humanités

  
Sylvain MOUTIER

Arrêté n° 2025-555

Année universitaire 2025-2026

UFR INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

**Composition de la Commission pédagogique pour l'admission en Master**

**Domaine : SH**

**Mention : PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT**

**Parcours : NEUROSCIENCES, DEVELOPPEMENT ET EDUCATION**

**Est composée comme suit :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Rôle dans la commission (Président ou membre)</b>
SALVIA	Emilie	Présidente
VIAROUGE	Arnaud	Membre
CASSOTTI	Mathieu	Membre